



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. restreinte  
20 juin 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

**Cinquante-neuvième session**

Genève, 17-28 septembre 2012

Point 15 b) de l'ordre du jour provisoire

**Désignation d'organisations non gouvernementales  
aux fins de l'article 77 du Règlement du Conseil**

**Demande présentée par Coordination SUD  
(Solidarité Urgence Développement)**

**Note du secrétariat de la CNUCED**

*Résumé*

Le secrétariat de la CNUCED a reçu de Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement) une demande d'inscription par le Conseil du commerce et du développement sur la liste visée à l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.

Après avoir examiné les informations reçues, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil, Coordination SUD peut être classée dans la catégorie générale, conformément au paragraphe 12 a) de la décision 43 du Conseil.

Le Conseil voudra sans doute se prononcer sur cette demande à sa cinquante-neuvième session.

On trouvera en annexe des renseignements concernant Coordination SUD.

## Annexe

### **Renseignements généraux sur Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement)**

#### **Historique**

1. Coordination SUD est une association à but non lucratif fondée en 1994, qui réunit quelque 140 organisations non gouvernementales (ONG) françaises dont l'action est axée sur l'assistance humanitaire, l'aide au développement, la protection de l'environnement, la défense des droits des personnes défavorisées, la solidarité internationale, l'éducation et le plaidoyer. Elle assure également le secrétariat du Forum international des plates-formes nationales d'ONG et de son Groupe de facilitation. Coordination SUD a été inscrite au registre des organisations non gouvernementales de la CNUCED après consultation du Gouvernement français.

#### **Buts et objectifs**

2. Coordination SUD a pour objectif de coordonner les activités des ONG françaises dans le domaine de l'aide d'urgence et du développement. Elle s'acquitte d'une double mission: soutenir la professionnalisation des ONG françaises et représenter celles-ci auprès des institutions publiques et privées en France, en Europe et dans le monde entier. Coordination SUD informe le public des grands problèmes de développement et organise des activités collectives de plaidoyer en publiant des rapports de position, en organisant des manifestations et en établissant des contacts avec les ministères du Gouvernement français et les organisations internationales, tout en mobilisant des partenaires dans les pays du Nord et du Sud. Ses principaux domaines d'action sont l'agriculture, le commerce équitable, l'aide au développement, l'assistance humanitaire, les politiques de coopération et le renforcement des capacités des ONG.

3. Le Forum international des plates-formes nationales d'ONG, rattaché à Coordination SUD, a pour but de faciliter et de promouvoir l'échange et la coopération entre plates-formes nationales et coalitions régionales d'ONG aux niveaux régional, interrégional et international, par le biais d'activités de plaidoyer et de renforcement des capacités. Il cherche à avoir une influence positive sur l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, la promotion de la justice sociale et la paix dans le monde.

#### **Composition**

4. Coordination SUD compte actuellement quelque 140 organisations membres venant principalement de six groupes: CLONG-Volontariat (Comité de liaison des ONG de volontariat); Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP); Coordination d'Agen; Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID); Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM); et Groupe initiatives.

5. Toute ONG française qui répond aux critères suivants peut devenir membre de Coordination SUD:

- a) Œuvrer dans le domaine de la solidarité internationale conformément à Coordination SUD «Une éthique partagée»;
- b) Répondre au critère de transparence de Coordination SUD;
- c) Exister depuis au moins depuis trois ans avant de présenter une demande d'adhésion. La décision finale revient au Conseil d'administration de Coordination SUD.

## Structure

6. Coordination SUD a son siège à Paris.

7. Coordination SUD est gérée par un conseil d'administration composé de 12 membres au moins et de 19 membres au plus (mandat non renouvelable). Le Conseil d'administration atteint le quorum si la moitié au moins des membres sont représentés. À l'exception de l'adhésion et de l'expulsion de membres (vote à la majorité des deux tiers), le Conseil vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas de ballottage, la voix du Président est décisive. Le Conseil peut inviter quiconque est susceptible d'éclairer ses délibérations. Le Directeur exécutif participe au Conseil d'administration en qualité de conseiller. Tout membre du personnel permanent peut être invité à participer aux réunions du conseil.

8. Le Conseil élit un bureau pour un mandat de deux ans qui comprend, outre le Président, cinq postes au maximum, à savoir trois vice-présidents, un trésorier et un secrétaire. Actuellement, tous les membres du Conseil sont de nationalité française. Les mandats, sauf celui du Président, ne sont renouvelables qu'une fois, indépendamment du poste occupé. Le Bureau s'acquitte des tâches suivantes:

- a) Mise en œuvre des décisions du Conseil;
- b) Préparation des réunions du Conseil;
- c) Supervision de l'application des décisions administratives et des décisions concernant la gestion conformément aux directives générales arrêtées par le Conseil.

9. L'Assemblée générale est composée de représentants des membres actifs (associations de membres fondateurs et de collectifs de membres de Coordination SUD, associations de membres directs et particuliers possédant les compétences requises). Les membres actifs, à l'exception des associations de membres fondateurs et de collectifs de membres, et les particuliers dotés des compétences requises, disposent d'une voix chacun. L'Assemblée générale vote à la majorité simple des votants présents ou de leurs suppléants. Elle s'acquitte des tâches suivantes:

- a) Adopter les rapports d'éthique et les rapports financiers et démettre des administrateurs de leurs fonctions;
- b) Adopter des lignes directrices pour les activités proposées par le conseil;
- c) Déterminer le montant des contributions.

10. Le secrétariat de Coordination SUD comprend trois pôles principaux. Le pôle Animation du plaidoyer renforce les capacités des membres en matière de plaidoyer et facilite les discussions sur les pratiques et pour l'établissement de positions communes. Il supervise la politique d'aide au développement européenne, facilite la représentation des ONG françaises dans les débats internationaux et supervise la coopération bilatérale avec les plates-formes d'ONG dans les pays en développement et en Europe, ainsi qu'avec

d'autres acteurs de la société civile. Le pôle d'appui aux ONG propose des services de veille, de diffusion d'informations, de formation dans le domaine de l'ingénierie, d'associations professionnelles, d'appui-conseil, ainsi qu'un observatoire des besoins des ONG concernant les divers aspects financiers, organisationnels et institutionnels. Le pôle Vie associative et communication organise les grandes manifestations de l'association, oriente les candidats en vue de leur adhésion, accueille les nouveaux membres et gère l'Extranet destiné aux membres.

## Ressources financières

11. Le financement de Coordination SUD émane des sources suivantes:

- a) Cotisations des membres actifs et des membres associés;
- b) Contributions diverses;
- c) Dons;
- d) Services et produits fournis par l'association;
- e) Donations, revenus d'investissement et tout mode de financement qui n'est pas interdit par les lois et règlements en vigueur.

12. Les principaux donateurs de Coordination SUD sont les suivants:

- a) Fondation Ford;
- b) Fonds des Nations Unies pour la démocratie;
- c) Agence française de développement;
- d) Fondation de France;
- e) Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme.

13. Le tableau ci-après indique les recettes et les dépenses pour les exercices financiers de la période 2008-2010, en euros.

<i>Recettes (en euros)</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
Subventions publiques nationales et internationales	421 930	415 703	500 000
Aide à l'emploi	19 656	6 899	2 800
Dons privés	50 000	64 000	65 000
Fonds de redressement publics ciblés	0	5 760	86 900
Fonds de redressement privés ciblés	0	0	7 000
Cotisations des membres	149 431	159 074	169 016
Contributions spéciales			5 500
Autres ressources	140 333	166 238	5 705
Coûts administratifs liés au programme			83 363
Revenus des activités	18 377	22 724	44 280
Produits financiers	9 458	30 814	946
Recettes exceptionnelles	2 135	0	5 976
<b>Total</b>	<b>811 320</b>	<b>871 211</b>	<b>1 026 484</b>

<i>Dépenses (en euros)</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
Dépenses structurelles	551 659	620 125	751 129
Dépenses liées aux activités	217 711	148 914	217 043
Fonds à la disposition du Président			30 000
Dons	0	0	3 949
Frais administratifs			1 272
Amortissements et provisions	10 718	6 167	(42 149)
Dépenses financières	0	1 453	0
Autres dépenses		56 218	55 705
Frais spéciaux	1 246	2 402	0
<b>Total</b>	<b>781 344</b>	<b>835 278</b>	<b>986 949</b>
<b>Résultat de fin d'exercice</b>	<b>24 226</b>	<b>24 033</b>	<b>32 536</b>

## Relations avec d'autres organisations internationales

14. Coordination SUD est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

## Publications

15. Coordination SUD publie annuellement des analyses de l'aide publique au développement et des comptes rendus des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle publie également les revues et bulletins suivants:

- a) *Les Nouvelles de SUD*;
- b) *Point Info Hebdomadaire*;
- c) *Bulletin des actualités des financements et des ressources*.

## Liaison

16. Le Directeur exécutif de Coordination SUD, M. Daniel Verger, assurera la liaison avec la CNUCED.

M. Daniel Verger  
 14, passage Dubail  
 75010 Paris (France)  
 Tél: +33 1 44 72 87 10  
 Courriel: verger@coordinationsud.org

## Adresse

17. Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement)  
 14, passage Dubail  
 75010 Paris (France)  
 Tél: +33 1 44 72 93 72/+33 1 44 72 93 73  
 Télécopie: +33 1 44 72 93 73  
 Courriel: sud@coordinationsud.org  
 Site Web: www.coordinationsud.org

## Langues

18. Les langues de travail de Coordination SUD sont le français, l'anglais et l'espagnol.
-